

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 5 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Frédéric Garreau à Thierry Vuittenez.

Secrétaire de séance : Jean de la Rochefoucauld.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-04-021

OBJET : Marché de travaux du périscolaire et de la crèche

Le Maire indique que les phases de consultation et de négociation sont terminées pour le projet de création du périscolaire et de la crèche et présente les offres retenues suivantes :

Lot n°	Désignation	Entreprises retenues	Montant du marché H.T
1	Déconstruction	Rapid'Services	5 000.00€
2	Terrassement – VRD	TP Mourot	208 643.68€
3	Gros œuvre	Jeanney Frères	309 170.49€
4	Étanchéité	SFCA	25 515.83€
5	Structure bois -Couverture-Façade alu	Cattet Charpente	570 000.00€
6	Menuiseries extérieure bois/ Alu-BSO-VR	KDC Batipak	176 000.00€
7	Menuiserie intérieure	Girard Menuiserie	152 454.20€
8	Doublage-cloisons-peinture	SN Bolard	121 547.79€
9	Faux Plafonds	SAS 3PCI	7 300.00€
10	Soils souples	MSB Revêtement	32 401.85€
11	Faïences	Entreprise Tachin	14 500.00€
12	Electricité	Electricité Guyon-Villemagne	31 855.34€

13	VMC Chauffage rafraîchissement	Eurl Peclet	94 553.40€
14	Plomberie Sanitaire	Eurl Peclet	62 228.78€
15	Photovoltaïque	Electricité Guyon-Villemagne	31 855.34€
16	Cuisine	Emann	30 549.00€
TOTAL			1 936 696.89€

Exposé du maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valident l'attribution du marché de création du périscolaire et de la crèche comme présenté ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.


